



**RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT LES TRAVAUX DE LA RUE
PRINCIPALE (DE LA RUE DE L'ÉGLISE À LA RUE CÔTÉ)**

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Apollinaire, MRC de Lotbinière, tenue le 1^{er} jour de mars 2021, à 18 h 30, par voie de visioconférence, à laquelle étaient présents :

Son honneur le Maire : Bernard Ouellet

Les conseillers : Daniel Laflamme, conseiller no 1
Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
Jonathan Moreau, conseiller no 3
Julie Rousseau, conseillère no 4
André Sévigny, conseiller no 5
Alexandre D'Amour, conseiller no 6

Tous membres du conseil et formant quorum.

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire d'effectuer les travaux d'infrastructure sur la rue Principale, à partir de la rue de l'Église à la rue Côté;

ATTENDU QUE le coût total est estimé à 2 330 154.57 \$ taxes nettes;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer le coût des travaux;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire du 15 février 2021 par Alexandre D'Amour, conseiller no 6, et qu'une présentation de ce règlement a été faite séance tenante;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le n° 902-2021 soit et est adopté et qu'il soit décrété par règlement ce qui suit.

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à effectuer les travaux d'infrastructure, de la rue Principale à partir de la rue de l'Église, jusqu'à la rue Côté, selon les plans et devis préparés par APEX Expert Conseil inc., portant le numéro C2007042, en date du 10 février 2021, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par APEX Expert Conseil inc. en date du 4 février 2021.

ARTICLE 3

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 2 330 155 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 2 330 155 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement, toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À SAINT-APOLLINAIRE CE 1^{ER} JOUR DE MARS 2021.



Bernard Ouellet, maire



Martine Couture, directrice générale/secrétaire-trésorière

Avis de motion : 15 février 2021

Adoption du règlement : 1^{er} mars 2021

Avis d'entrée en vigueur : 3 mars 2021

Annexe « A »

Devis # C2007042

Annexe « B »

Estimation budgétaire

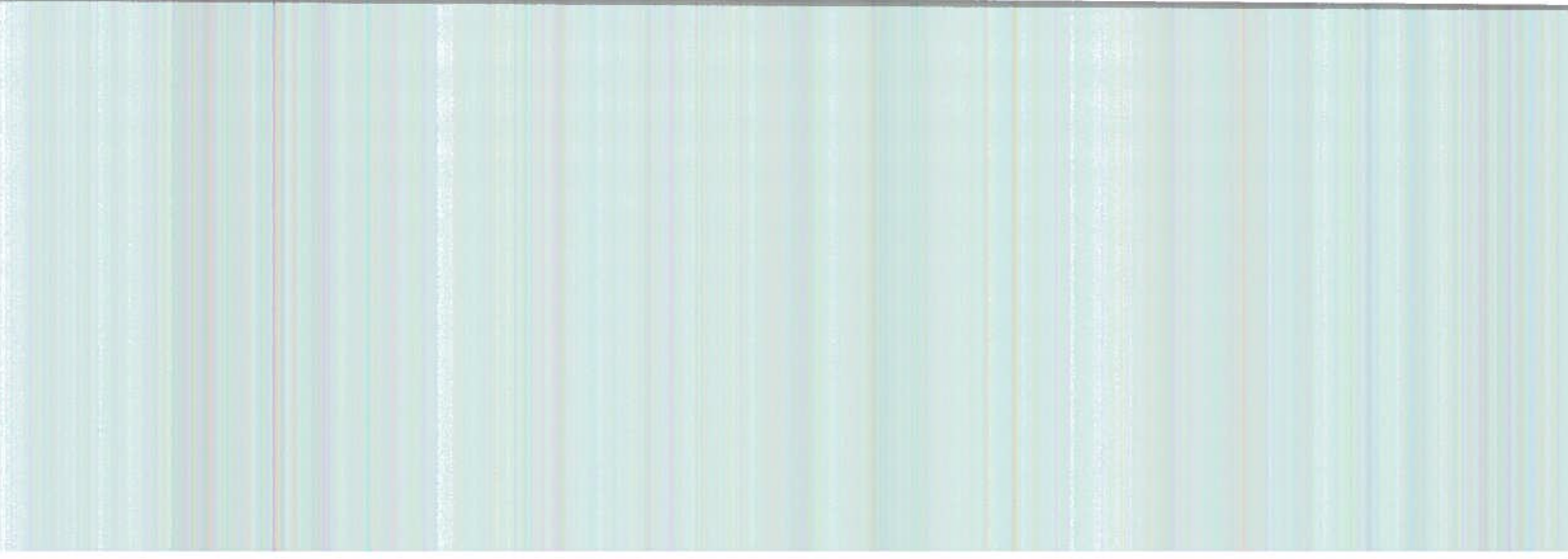


Propriétaire: Ville de Saint-Apollinaire
Ville: Saint-Apollinaire
Projet: Réfection de la rue Principale entre la rue de
l'Église et la rue Côté
Date: 4 février 2021
Numéro de projet: C2007042


Préparé par: Nicholas Clermont


Approuvé par: Simon Bibeard Ing.

Saint-Apollinaire : « S'unir pour réussir »



Règlement no 902-2021



Propriétaire: Ville de Saint-Apollinaire
 Ville: Saint-Apollinaire
 Projet: Réfection

Date: 4 février 2021
 Numéro de projet: C2007042

Estimation finale

Article	Description de l'ouvrage	Unité de mesure	Quantité approx.	Prix unitaire	Montant total
1.	Rue Principale				
1.0.	Généralités				
1.0.1.	Organisation de chantier*	global	1	80,000.00 \$	80,000.00 \$
	Sous-total Généralités				80,000.00 \$
1.1.	Aqueduc				
1.1.1.	Raccordement à l'existant	unité	9	3,000.00 \$	27,000.00 \$
1.1.2.	Conduite				
1.1.2.1.	-150 mm ø	m.l.	68	260.00 \$	17,680.00 \$
1.1.2.2.	-200 mm ø	m.l.	630	300.00 \$	189,000.00 \$
1.1.3.	Vanne				
1.1.3.1.	-150 mm ø	unité	12	2600.00 \$	31,200.00 \$
1.1.3.2.	-200 mm ø	unité	17	2800.00 \$	47,600.00 \$
1.1.4.	Branchement de service				
1.1.4.1.	- 19 mm ø	unité	43	1,300.00 \$	55,900.00 \$
1.1.4.2.	- 25 mm ø	unité	3	1,500.00 \$	4,500.00 \$
1.1.4.3.	- 39 mm ø	unité	5	1,600.00 \$	8,000.00 \$
1.1.5.	Poteau incendie	unité	4	10,000.00 \$	40,000.00 \$
1.1.6.	Isolant	m.l.	20	200.00 \$	4,000.00 \$
1.1.7.	Alimentation temporaire	global	1	40,000.00 \$	40,000.00 \$
	Sous-total Aqueduc				464,880.00 \$
1.2.	Égout sanitaire				
1.2.1.	Raccordement à l'existant	global	10	3,000.00 \$	30,000.00 \$
1.2.2.	Conduite				
1.2.2.1.	-200 mm ø	m.l.	410	300.00 \$	123,000.00 \$
1.2.2.2.	-250 mm ø	m.l.	290	325.00 \$	94,250.00 \$
1.2.3.	Regard				
1.2.3.1.	-900 mm ø	unité	8	4,000.00 \$	32,000.00 \$
1.2.4.	Branchement de service				
1.2.4.1.	-125 mm ø	unité	50	1,500.00 \$	75,000.00 \$
1.2.5.	Bloc Joint	unité	1	1,750.00 \$	1,750.00 \$
	Sous-total Égout sanitaire				356,000.00 \$

Saint-Apollinaire : « S'unir pour réussir »



Propriétaire: Ville de Saint-Apollinaire
 Ville: Saint-Apollinaire
 Projet: Refection

Date: 4 février 2021
 Numéro de projet: C2007042

Estimation finale

Article	Description de l'ouvrage	Unité de mesure	Quantité approx.	Prix unitaire	Montant total
1.3.	Égout pluvial				
1.3.1.	Raccordement à l'existant	unité	5	3,000.00 \$	15,000.00 \$
1.3.2.	Conduite				
1.3.2.1.	-300 mm ø	m.l.	18	350.00 \$	6,300.00 \$
1.3.2.2.	-375 mm ø	m.l.	195	400.00 \$	78,000.00 \$
1.3.2.3.	-450 mm ø	m.l.	90	425.00 \$	38,250.00 \$
1.3.2.4.	-525 mm ø	m.l.	40	500.00 \$	20,000.00 \$
1.3.2.5.	-600 mm ø	m.l.	345	525.00 \$	181,125.00 \$
1.3.3.	Bouchon				
1.3.3.1.	-375 mm ø	unité	2	300.00 \$	600.00 \$
1.3.3.2.	-450 mm ø	unité	1	325.00 \$	325.00 \$
1.3.3.3.	-600 mm ø	unité	2	400.00 \$	800.00 \$
1.3.4.	Regard				
1.3.4.1.	-900 mm ø	unité	2	4,000.00 \$	8,000.00 \$
1.3.4.2.	-1200 mm ø	unité	5	6,500.00 \$	32,500.00 \$
1.3.4.3.	-1650 mm ø	unité	3	8,000.00 \$	24,000.00 \$
1.3.5.	Branchement de service				
1.3.5.1.	-150 mm ø	unité	51	1,700.00 \$	86,700.00 \$
1.3.5.2.	-200 mm ø	unité	2	1,800.00 \$	3,600.00 \$
1.3.6.	Puisard				
1.3.6.1.	-600 mm ø	unité	32	4,000.00 \$	128,000.00 \$
1.3.7.	Capteur 150 mm ø	unité	3	800.00 \$	2,400.00 \$
Sous-total Égout pluvial					625,600.00 \$
1.4.	Voirie				
1.4.1.	Déblai de chaussée	m.l.	620	40.00 \$	24,800.00 \$
1.4.2.	Matériaux granulaires				
1.4.2.1.	- MG 112, épaisseur 400 mm, sous-fondation	m ³	1800	40.00 \$	72,000.00 \$
1.4.2.2.	- MG 20, épaisseur 300 mm	m ³	1350	50.00 \$	67,500.00 \$
1.4.3.	Enrobé bitumineux				
1.4.3.1.	-ESG-14 (166 kg/m ²), épaisseur 60 mm	l.m.	650	140.00 \$	91,000.00 \$
1.4.3.2.	-ESG-10 (96 kg/m ²), épaisseur 40 mm	l.m.	430	140.00 \$	60,200.00 \$
1.4.4.	Drainage de voirie				
1.4.4.1.	-100 mm ø	m.l.	1320	50.00 \$	66,000.00 \$
1.4.5.	Bordure de béton coulée en place	m.l.	675	46.00 \$	31,050.00 \$
1.4.6.	Trottoir de béton	m.l.	612	140.00 \$	85,680.00 \$
1.4.7.	Pavé uni (Insertions inclus)	m ²	50	150.00 \$	7,500.00 \$
1.4.8.	Sciage et planéage	m ²	150	175.00 \$	26,250.00 \$
Sous-total Voirie					531,980.00 \$

Règlement no 902-2021



Propriétaire: Ville de Saint-Apollinaire
 Ville: Saint-Apollinaire
 Projet: Réfection

Date: 4 février 2021
 Numéro de projet: C2007042

Estimation finale

Article	Description de l'ouvrage	Unité de mesure	Quantité approx.	Prix unitaire	Montant total
1.5.	Réfection et construction des arrières				
1.5.1.	Réfection des entrées privées				
1.5.1.1.	-Enrobé bitumineux EB-10S	m ²	560	140.00 \$	78,400.00 \$
1.5.1.2.	-Pavé uni	m ²	65	150.00 \$	9,750.00 \$
1.5.1.3.	-Gravier MG- 20b	m ²	50	35.00 \$	1,750.00 \$
1.5.1.4.	-Béton	m ²	20	140.00 \$	2,800.00 \$
1.5.2.	Gazon en plaque	m ²	1340	17.00 \$	22,780.00 \$
1.5.3.	Bordures privées	m.l.	40	60.00 \$	2,400.00 \$
1.5.4.	Trottoirs privés	m ²	20	140.00 \$	2,800.00 \$
1.5.5.	Murets et escaliers en béton	global	1	15,000.00 \$	15,000.00 \$
1.5.6.	Galeries en bois à soutenir et à protéger	unité	4	500.00 \$	2,000.00 \$
1.5.7.	Réfection des aménagements existants détruit par le passage des travaux	global	1	7,000.00 \$	7,000.00 \$
	Sous-total Réfection et construction des arrières				144,680.00 \$
1.6.	Divers travaux				
1.6.1.	Support temporaire des poteaux d'utilités publiques	unitaire	18	800.00 \$	14,400.00 \$
1.6.2.	Conduite à désaffecter	m.l.	60	15.00 \$	900.00 \$
1.6.3.	Support et protection de la conduite de gaz existante	m.l.	20	50.00 \$	1,000.00 \$
	Sous-total Divers travaux				16,300.00 \$
	Sous-total "Rue Principale"				2,219,440.00 \$
* Ce montant ne peut dépasser 10% du montant total hors taxes de la soumission					
				TPS (5%)	110,972.00 \$
				TVQ (9.975)	221,389.14 \$
	Total				2,551,801.14 \$